

Accessibilité

Lettre d'information sur l'Accessibilité - Numéro 12 - novembre 2003

étude

Les systèmes d'évaluation de l'accessibilité de sites ou de villes

Des indices d'évaluation de l'accessibilité de sites ou de villes ont été mis au point ces dernières années et constituent un outil efficace pour bâtir un état des lieux et prévoir un programme de mise en accessibilité.

Parmi ces systèmes on peut citer trois exemples :

- *L'indice belge passe-partout permettant d'analyser de manière très détaillée l'accès des bâtiments ouverts au public en tenant compte des différents besoins liés à six catégories de mobilité réduite. Les personnes en fauteuil roulant seule, celles accompagnées, les personnes appareillées, les aveugles et malvoyants, les sourds et malentendants, les personnes fragilisées (rhumatisantes, cardiaques, asmathiques, encombrées, de grande ou de petite taille, déficientes intellectuelles, personnes âgées)*

- *En France la société Accèsmétrie établit, grâce à une analyse fonctionnelle, un indice d'accessibilité des bâtiments publics. Les cheminements sont étudiés depuis les abords et permettent de distinguer les obstacles critiques infranchissables pour les personnes à mobilité réduite. Un indice d'accessibilité est alors attribué au bâtiment. Dans un second temps, des préconisations sont formulées, une enveloppe budgétaire approximative déterminée et le gain en indice d'accessibilité évalué.*

- *Aux USA, les scores CHAC, établis pour l'enquête sur l'accessibilité des immeubles de quatre villes, sont déterminés à partir d'un questionnaire détaillé et destinés à décrire le degré d'accessibilité des immeubles. Ils prennent en compte l'entrée et la sortie dans l'immeuble depuis ou vers la voirie, les transports ou les parkings ainsi que leur utilisation.*

Catherine Bachelier,
déléguée ministérielle